

Vendredi 6 janvier à 19h, la mairie a invité les techniciens et le Vice-Président de la Métropole en charge de la compétence eau, à venir à la MPT, pour nous donner les dernières informations concernant le suivi de nos captages d'eau de source de Casserousse, suite à l'événement du 24 juillet 2016.

Environ 200 personnes étaient présentes, dont quelques personnes n'habitant pas Herbeys, preuve s'il en faut, que l'eau, comme l'air, sont des sujets « vitaux »

Il a fallu laisser un peu de temps aux solutions techniques afin de voir comment allaient évoluer les captages, le traitement de l'eau, sa qualité, et l'efficacité des mesures prises, ainsi que l'analyse des préconisations à venir, c'est pourquoi la réunion n'a pas été organisée plus tôt.

Un exposé d'une vingtaine de minutes, agrémenté de photos et cartes a permis de rappeler la situation, d'exposer les mesures de protection réalisées, et envisagées pour l'avenir. De nombreuses questions, parfois très pointues, ont ensuite pu être posées par les herbigeois. Le travail et l'investissement des techniciens de la Métropole a été respecté et salué à l'occasion de ces échanges, et par des applaudissements en fin de réunion.

1. Chloration et qualité de l'eau

Le traitement UV utilisé pour détruire les bactéries perd toute efficacité en cas de turbidité de l'eau (trouble de l'eau par la présence de matière en suspension). Le terrain en amont des captages a été profondément remanié pour construire le télésiège 6 places, et la piste de ski remodelée. Un essai d'engazonnement effectué très tardivement (novembre) est un échec et les terrains sont toujours à nu.

Le risque de lessivage des sols générant de la turbidité reste donc important tant que le ré-engazonnement des surfaces modelées n'est pas effectif. L'absence de pluie depuis la fin des travaux (60 jours sans pluie cet automne) ne permet pas de connaître la réaction des sols à un épisode pluvieux. L'Agence Régionale de Santé (l'ARS), conseille de maintenir la chloration pour éviter tout risque d'une contamination bactérienne de l'eau. Il faudra au moins 1 an de surveillance pour voir les effets des pluies, orages, neige, sur le terrain, sur les écoulements et la turbidité de l'eau.

Cette situation n'est pas définitive, même si on ne peut pas donner de calendrier. Les herbigeois ont manifesté unanimement, et à plusieurs reprises leur profond souhait de retrouver une eau non chlorée, comme c'était le cas auparavant. Les habitants sont très attachés au goût particulièrement qualitatif de l'eau d'Herbeys avant cet épisode.

Pour information, il est rappelé que sur le territoire de la métropole 80% de l'eau distribuée n'est pas chlorée.

Des herbigeois indiquent que sur le site <http://orobnat.sante.gouv.fr> la dernière analyse du 25/11/2016 (annexée ci-dessous) indique que l'eau n'est pas conforme à la référence qualité et questionnent les techniciens sur ce point. Il est répondu que la minéralité de l'eau est très pauvre, mais que cela ne la rend pas impropre à la consommation, par contre ça la rend assez corrosive pour les installations. La douceur de l'eau est le contraire de la dureté. Ceci indique que l'eau de Casserousse n'est pas calcaire, c'est aussi ce qui est apprécié par les abonnés.

2. Dommages matériels éventuels

Un habitant évoque une panne de sa chaudière, possiblement corrélée avec l'apport de boues par l'eau. Un dossier peut être constitué et envoyé à la Métropole, mais il faudra avoir les éléments significatifs permettant de prouver le lien de causalité pour que la réparation puisse être prise en compte par l'assurance de la Métropole (SMACL):-

3. Lien entre la dégradation de la qualité de l'eau et les travaux de Chamrousse

Il est d'autant plus difficile pour les habitants d'Herbeys d'accepter le préjudice subi par la perte de qualité de l'eau, que celle-ci résulte de travaux effectués volontairement par l'homme, dans un but, essentiellement économique. Beaucoup de questions ont donc tourné autour du non respect de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) « Eau potable » prescrite le 6 février 1995 par l'Etat, sur l'autorisation de travaux accordée par l'Etat (représenté par le Préfet) à la commune de Chamrousse, ainsi que sur le respect des mesures préconisées par l'hydrogéologue mandaté par l'ARS.

Il a été rappelé que la Métropole n'a eu connaissance que le dernier jour très de l'enquête publique en cours, ne lui laissant pas le temps d'effectuer des recommandations pertinentes. Une vérification des conditions de publications de l'enquête publique auprès des collectivités locales concernées est demandée par les habitants.

Des questions subsistent entre le projet tel qu'il est présenté dans la demande de travaux, et d'où ont découlé les préconisations de l'hydrogéologue, et l'ampleur réelle des travaux, notamment en matière de terrassement et de remodelage de la physionomie de la pente.

4. Prise en compte de la responsabilité

Un courrier daté du 25 octobre 2016 a été envoyé au Préfet par le Président de la Métropole, pour lui demander des explications sur :

- *la non prise en compte des prescriptions de l'arrêté de DUP dans le cadre des travaux engagés par la régie des remontées mécaniques de Chamrousse*

,

- l'absence de sollicitation de la Métro à propos de l'enquête publique,
- la présence de canons à neige à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée.

Pour l'instant, aucune réponse reçue. (Pour info, réponse finalement réceptionnée semaine suivante)

L'assurance de la Métropole, auprès de qui a été déclaré le sinistre, procède actuellement à l'étude des faits, afin de déterminer les responsabilités engagées.

Certains habitants se posent la question d'attaquer au Tribunal Administratif l'arrêté préfectoral autorisant les travaux, sans protection suffisante des captages. Une action en justice est aussi envisagée envers Chamrousse, si le non-respect du projet, tel qu'annoncé dans l'enquête publique est avéré. Il semblerait que le plus pertinent pour mener à bien cette action soit un collectif d'habitants. Un habitant propose d'y associer la FRAPNA. L'intérêt d'une telle démarche pourrait faciliter la mise en œuvre d'une protection solide des captages, voire l'installation d'un système de filtrage permettant de se protéger de la turbidité (micro-filtres).

A noter que 60 millions d'autres travaux sont prévus à Chamrousse. Quelles conséquences auront-ils pour nous, pour l'eau d'Herbeys? Un habitant propose que nous soyons consommateurs-acteurs, et ne fassions plus le choix de Chamrousse pour skier ou passer nos loisirs.

5. Autres pistes d'alimentation en eau

Des habitants demandent si d'autres captages peuvent être utilisés, si on peut remonter en amont de la piste pour trouver une autre source d'approvisionnement etc. Cela a été étudié, mais paraît difficilement envisageable y compris sur un plan juridique : pour rappel, il a fallu plusieurs années de procédures avec les communes de Domène pour permettre à nos communes de s'approprier ces captages.

6. Communication pendant l'épisode de crise

Bien qu'aucun souci de santé n'ait été à déplorer, les habitants souhaitent que les moyens de communication pour les avertir en cas de crise soient plus nombreux.

Pour rappel, un véhicule a circulé deux fois dans la commune le jour même pour alerter la population, mais il est vrai ... pas toujours entendu, même par les personnes présentes. Radio France Isère et Hot Radio ont diffusé des messages d'alerte, et France 3 a fait un reportage à J+2. Le panneau lumineux de Brié a passé l'information et des panonceaux ont été disposés le long des routes (CD112 et Villeneuve d'Uriage) à J+2. Les relations de voisinage ont également bien fonctionné pour prévenir les habitants qui ne rentraient chez eux que le soir. Et bien sûr, les personnes âgées, fragiles, répertoriées dans notre plan canicule ou au CCAS, ont été prévenues par

téléphone, et livrées en eau le jour même. Le souhait des habitants est un message envoyé sur SMARTPHONE, ce qui en cas de crise grave, permettrait une alerte plus immédiate. Cette solution, qui nécessite l'adhésion à un système d'alerte, avec un automate etc ... est à l'étude, notamment au niveau de la Métropole. D'ores et déjà le tout nouveau site internet de la commune permet de s'inscrire à un flux d'actualité diffusant toutes les informations importantes.

7. Pour l'avenir

Il a été unanimement convenu que le meilleur moyen de faire pression pour que les choses reviennent à la situation initiale, et que nous prémunir de tout nouveau préjudice, est de constituer un collectif d'habitants, éventuellement en lien avec la FRAPNA.

Le site de la commune d'Herbeys s'engage à mettre en ligne toutes les informations communicables dont elle dispose sur le sujet. Pour rappel, le site de la Métropole propose également de très nombreuses informations.

Chaque habitant est invité à signaler à la Métropole toute anomalie qu'il constaterait dans la distribution de l'eau.

Fin de la réunion : 21h40

En annexe :

L'analyse de l'eau du 25/11/16, publiée sur le site de la Métropole, (avec le critère "references de qualité" évoquée par un habitant)

Informations générales

Date du prélèvement	25/11/2016 08h45
Commune de prélèvement	HERBEYS
Installation	HERBEYS
Service public de distribution	GAM2 (EX. SIEC)
Responsable de distribution	GRENOBLE ALPES METROPOLE
Maître d'ouvrage	GRENOBLE ALPES METROPOLE

Conformité

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.
Conformité bactériologique	oui
Conformité physico-chimique	oui
Respect des <u>références de qualité</u>	non

Paramètres analytiques

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	<0,03 mg/LCl2		
Chlore total *	<0,03 mg/LCl2		
Coloration	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Coloration après filtration simple	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	93 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Conductivité à 25°C *	91 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Pluviométrie-48h *	100 mm/48h		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air *	8,0 °C		
Température de l'eau *	12,1 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	0,35 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,90 unitéPH		≥6,5 et ≤ 9 unitéPH